

Délégation départementale du RHÔNE

Une délégation de l'ACP du Rhône, constituée de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] et [REDACTED] a été reçue par Monsieur Franck LEVEQUE, Directeur Régional par intérim, le 28 mars 2019.

Le Directeur Régional par intérim était accompagné de Gabriel GANZENMULLER, Directeur du pôle Gestion Fiscale et de Jean Michel GELIN, Directeur du Pôle Pilotage Ressources.

En préambule, la délégation de l'ACP du Rhône remercie Monsieur LEVEQUE pour sa réponse positive et rapide à la demande d'audience, présentée malgré la situation particulière de la DRFIP, placée en intérim, pour faire le point sur la commande passée aux directeurs d'établir la cartographie de leur réseau à l'horizon 2022. La délégation pose deux questions à ce sujet : la DRFIP a-t-elle envoyé un projet ? et si oui quels en sont les contours ?

Très rapidement, Monsieur LEVEQUE indique qu'en effet, la DRFiP 69 a élaboré son projet, avant le départ de M. Riquer, et l'a transmis à la DG en temps utile. Il précise également que ce projet n'intègre pas une notion nouvelle, celle de démétropolisation, un avatar de la géographie revisitée consistant à exfiltrer des services de la DRFIP en dehors des principales métropoles. Or Lyon est une des métropoles concernées, mais la DRFIP n'a fait remonter aucune proposition sur ce point.

Monsieur LEVEQUE indique également qu'il ne peut pas dévoiler le projet dans le détail car la direction locale ne dispose d'aucun retour sur ce projet, vraisemblablement en cours d'examen, et que celui-ci peut être infléchi par la DG. Par ailleurs, la DRFiP69 reste dans l'attente d'une composante majeure : les éventuelles opérations de démétropolisation à initier au profit d'autres départements.

Questionné sur le volume des suppressions d'emploi, il répond que la direction n'a pas reçu le volume des suppressions d'emploi sur les trois ans à venir. Il estime que tout cela se fera lors de l'éventuelle signature du contrat pluriannuel portant sur les moyens avec la direction du Budget.

Globalement, Monsieur LEVEQUE rappelle que 7 directions sont entrées en préfiguration de ces nouvelles organisations déconcentrées dès juillet 2018, dont les départements du Limousin, le Pas de Calais, le Nord, le Loiret et le Loir et Cher. Elles sont actuellement visitées par le Ministre, à la faveur du lancement de leurs plans locaux.

Les autres directions ont rendu leur copie en février – mars 2019, après communication

des éléments de cadrage de la réflexion en décembre (note DG).

A défaut de donner dans le détail le projet de la DRFIP, ses grandes lignes sont exposées.

- Éléments structurants du projet rhodanien

Le projet a été composé en adéquation avec les lignes directrices de la DG :

- taille critique des services (cible de 50 agents)
- organisation des missions en front office/back office
- maintien de la liaison de proximité aux usagers en version assouplie
- implantation des services dans les bassins de domiciliation des agents
- fin du paiement en numéraire

NB : localement, le département est engagé dans l'expérimentation d'un accueil transversal effectué au sein des MSAP implantées dans les territoires (notamment sur la MSAP de LYON -Etats Unis) où prévaut un besoin social critique (coordination des actions et acteurs en cours sous l'égide de la préfecture).

- Traduction par métier : les principales caractéristiques

- Missions de direction : non concernées dans l'immédiat, faute de visibilité quant à d'éventuels transferts à réaliser au bénéfice d'autres départements xx (principe de la démétropolisation). Des évolutions d'implantation géographiques ne sont pas exclues dans tous les cas.

- SPL : nouvelle organisation qui obéit à un changement de paradigme.

En front office : un conseiller implanté dans chaque EPCI. Ce cadre mettrait en œuvre une offre de conseil harmonisée et renforcée, au plus près des collectivités, et en liaison avec les experts DRFiP.

En back office : des trésoreries de périmètre et de taille élargis (50 agents), implantées en périphérie de Lyon, pour gérer l'ensemble des opérations de gestion dévolues à un poste SPL.

Conformément à la stratégie de démétropolisation, aucune de ces trésoreries ne sera implantée sur la métropole.

La question des grosses structures SPL de Lyon (paieries, métropole ..) est alors posée par la délégation. Le périmètre de ces postes ne sera pas modifié car leurs collectivités sont concernées par le projet relatif aux agences comptables (il est rappelé qu'il n'y a pas de candidat pour l'instant). En attendant un hypothétique passage en agence comptable, les postes seront maintenus dans leur configuration actuelle.

- Fiscalité des particuliers : attente des évolutions métier en cours, mais principe de concentration (50 agents), sans impacter a priori les implantations territoriales actuelles : aucun des SIP installés en dehors de Lyon, y compris donc Vénissieux et Vaulx-en-Velin, ne sera supprimé. En revanche, des SIP lyonnais seront fusionnés.

NB : accueil de proximité (SPL/impôts) : uniquement sur rendez-vous, organisé suivant les options locales existantes (MSAP, mairies, la Poste ...), et ne concernera pas les encaissements.

- Fiscalité des professionnels : à l'inverse des SIP, certains SIE implantés hors de Lyon seront regroupés, avec comme cible la taille critique de 50 agents. Idem pour les SIE lyonnais, mais sachant que beaucoup d'entre eux approchent déjà la taille critique. Certaines activités pourraient être regroupées et traitées à distance dans un service spécialisé (ex : AVISIR, relance des défaillants).

- SPF : le projet de concentration est déjà sur les rails, seules les fusions déjà prévues en 2019 seront réalisées.

- Éléments d'accompagnement

Accompagnement financier : augmentation de la PRS d'ores et déjà actée ; prolongement du maintien des garanties à 6 ans pour les ex-comptables.

- Perspectives calendaires

Nécessité d'attendre la fin du lancement des 7 départements préfigurateurs. La DG se penchera ensuite sur la validation des autres projets transmis. Celui de la DRFiP69 sera présenté au futur DRFiP, Laurent de JEKHOWSKY, dont l'arrivée actée en CAP sera officialisée prochainement. Pas d'information sur la date d'installation du nouveau DRFiP, qui est soumise à un décret en conseil des ministres et à la gestion des mouvements en cascade.

Une fois le projet validé, la construction du réseau cible sera effectuée progressivement sous 3 ans.

A l'issue de ces échanges, les représentants de l'ACP remercient l'équipe de direction pour la transparence des échanges, ils réitèrent leur souhait d'être associés autant que faire se peut aux réflexions menées en amont des restructurations et souhaitent qu'un soutien particulier soit apporté aux comptables qui perdront leur poste.